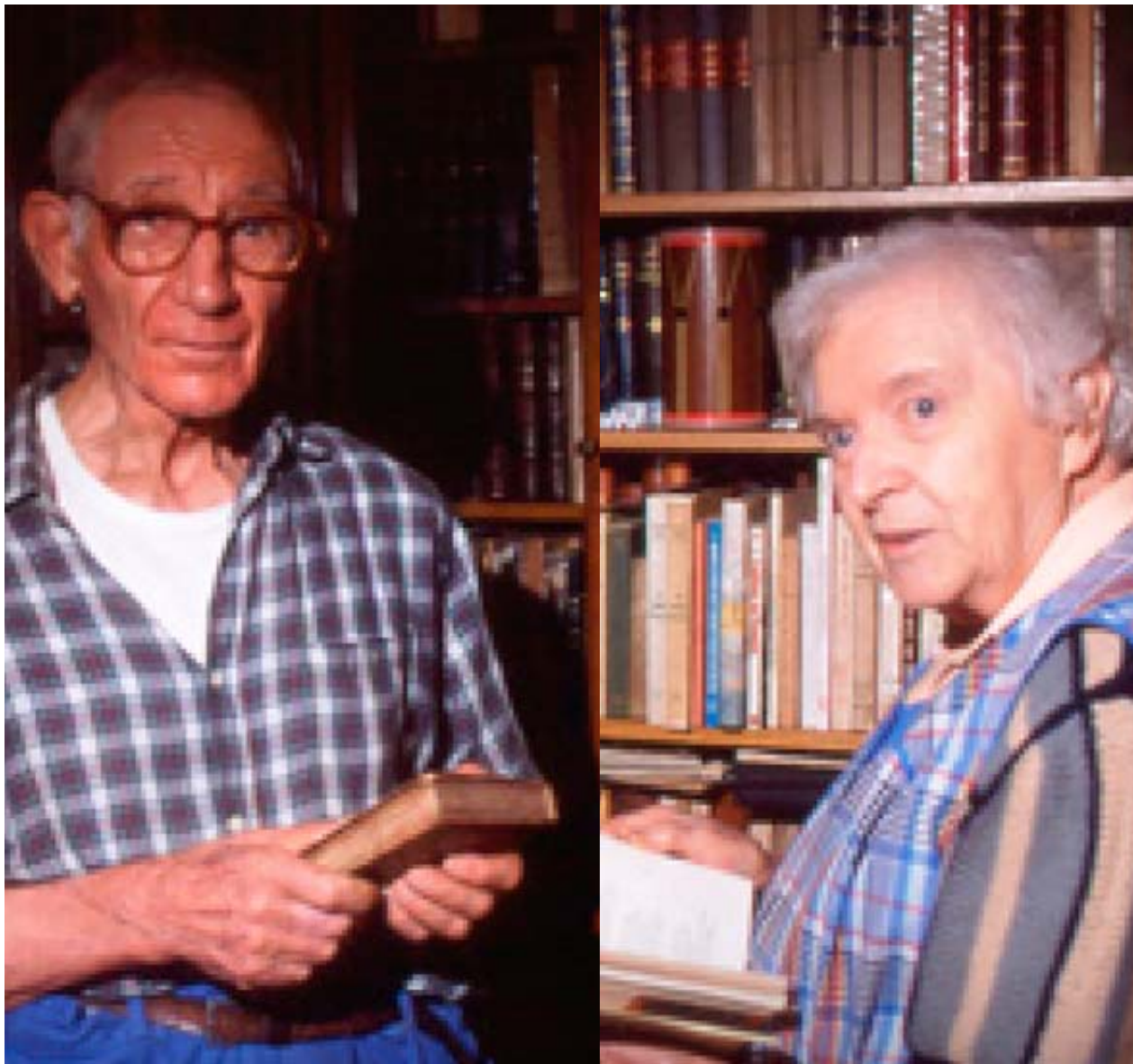




Antoine et Marthe Guasco ont construit au fil des années une collection unique de 4 000 ouvrages, 372 partitions, 7 000 revues et des documents divers portant sur le folklore provençal et mondial. PHOTO DR

La fabuleuse collection Guasco à portée de tous

AUBAGNE

L'impressionnante collection d'Antoine et Marthe Guasco est de retour à la médiathèque Marcel-Pagnol. L'occasion de se plonger dans la lecture d'un article du journal « La Pignato » du 21 décembre 1925 ou encore de découvrir des partitions de chants provençaux.

Ouvrages, revues, partitions de musique, coupures de presse... Un temps interrompu en 2019 à cause de dégâts des eaux qui avaient endommagé la collection, la médiathèque Marcel-Pagnol à Aubagne propose de découvrir ou redécouvrir l'impressionnante collection d'Antoine et Marthe Guasco. Ces deux Marseillais, originaires du quartier des Olives, étaient passionnés par leur région et en particulier la Provence et la ville d'Aubagne. En 1999, le couple a fait don de leur bibliothèque personnelle constituée de près de 4 000 ouvrages, 372 partitions et 7 000 revues et de documents divers à la médiathèque

de d'Aubagne afin de participer à l'éducation populaire.

L'impressionnante collection du couple de Marseillais « *témoigne aussi de leur profond intérêt pour le livre, la culture, l'histoire, les coutumes et les traditions de la Provence. Au fil des années, elle s'est construite autour de l'étude du folklore provençal et de ses liens avec les cultures et civilisations du monde, ce qui a permis à Antoine Guasco de publier lui-même une*

« Ce fonds est une source très riche d'informations historiques et culturelles »

Mairie d'Aubagne

synthèse de sa réflexion sur ce sujet sous le titre Richesse et pérennité du folklore », commente, la mairie d'Aubagne. Pendant des années, le couple Guasco n'a eu de cesse de récolter et collectionner les ouvrages, ce qui leur a permis de posséder une collection à la fois dense et riche en documents.

« *C'est une bibliothèque au contenu éclectique* », appuie la mairie. En effet, dans cette collection figurent des ouvrages anciens et rares édités au XVIII^e et XIX^e siècles. Certains remontent même au XVII^e siècle !

Les visiteurs peuvent également découvrir des partitions de chants populaires provençaux mais aussi des poèmes de Frédéric Mistral. Preuve de l'intérêt pédagogique de ces trésors, on peut ainsi découvrir l'origine des 13 deserts décrit pour la première fois par le Docteur Joseph Fallen. Bien d'autres trouvailles sont désormais accessibles à un large public.

La collection d'Antoine et de Marthe Guasco représente une source très riche d'informations à la fois historiques et culturelles sur des sujets très variés. De plus, en cette période de fêtes, les visiteurs peuvent en apprendre plus sur la Pastorale, ce spectacle populaire joué en Provence pour célébrer la Nativité. De quoi renouer avec la culture provençale.

Marina Brussac

Médiathèque Marcel-Pagnol, Chemin de Riquet, Aubagne. Les mardis et mercredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30. Vendredi de 13h30 à 18h30 et samedi de 9h à 17h

ROQUEVAIRE

Quatre points de collecte de sapins

« *Ne jetez pas votre sapin n'importe où !* » Comme l'année dernière, la Ville de Roquevaire organise une collecte de sapins du 27 décembre au 30 janvier. Ces collectes vont se dérouler en quatre points : à pont de l'Étoile, au parking des écoles ; à Roquevaire, au parking cours Négrel-Féraud et au parking Rolland et enfin, à Lascours au parking centre.

LA CIOTAT

Remplacement progressif des canalisations

Afin que les Ciotadens continuent de bénéficier d'une eau potable de qualité, la Société Eau de Marseille Métropole (Semm) poursuit son grand plan pluriannuel de travaux avec le remplacement progressif de toutes les canalisations de la ville de La Ciotat. Le secteur Pareyraou / Roumanille sera concerné. Le chantier débutera le 2 janvier sur le chemin du Pareyraou pour se poursuivre sur l'avenue Joseph-Roumanille au cours du premier trimestre. La Semm va remplacer 740 mètres de canalisations et 34 branchements associés. Les étapes de ces travaux s'articulent sur la pose de la canalisation, le revêtement provisoire journalier de la chaussée qui bloquera un sens de circulation. Il y aura la mise en place de feux de travaux pour garantir le bon fonctionnement de la route. Enfin le revêtement définitif de celle-ci devrait intervenir le 30 juin.


ANNONCES LÉGALES
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

BOUCHES-DU-RHÔNE
Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr

Vie des sociétés



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 21 décembre 2022, à GIGNAC LA NERTHE.

Dénomination : FIRD.

Forme : Société par actions simplifiée.

Siège social : 1 bis impasse des Glycines, 13180 Gignac la Nerthe.

Objet : Prestations de conseil et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés, conseil en organisation, management, gestion et systèmes d'information ; Services de formation ;.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros divisé en 1000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Les cessions ou transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la société et des tiers par un transfert inscrit sur les registres et dans les comptes de la société.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : Monsieur Hocine DRIF 1 Bis Impasse des Glycines 13180 Gignac la Nerthe. La société sera immatriculée au RCS d'Aix en Provence.

Pour avis.

202204856

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP il a été constitué une SASU dénommée : **DZ AUTOS 13**

Capital social : 1 000 euros.

Siège social : 08 IMPASSE DE LA FAUVETTE 13015 MARSEILLE

Objet : Achat et vente de véhicules neuf et d'occasion, achat et vente de pièce détachées neuves et d'occasions, réparation, lavage automobiles, maintenances.

Président : Monsieur BOULEBD Mohammed demeurant 08 IMPASSE DE LA FAUVETTE 13015 MARSEILLE

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MAREILLE.

202204858



ANNONCES LÉGALES
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

BOUCHES-DU-RHÔNE

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Salon-de-Provence

Du lundi 16 janvier 2023 au vendredi 17 février 2023

Par arrêté n°22/434/CM du 21 décembre 2022, Monsieur Pascal Montecot, 1er Vice-Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a organisé l'enquête publique portant sur le projet de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Salon-de-Provence.

Le projet de modification n°6 du PLU de la commune de Salon-de-Provence doit permettre la correction d'erreurs matérielles graphiques au sein du PLU.

A cet effet, **Monsieur Jean-Philippe GENDARME** a été désigné en qualité de **Commissaire Enquêteur** par décision N° E22000095/13 du 28 novembre 2022 de Madame la Première Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Marseille.

L'enquête publique se déroulera du lundi 16 janvier 2023 au vendredi 17 février 2023 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le dossier soumis à enquête publique sera composé des pièces suivantes :

- le projet complet de la modification n°6 du PLU (note de présentation et planches de zonage), l'exposé de ses motifs, les pièces administratives et, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées ;
- Il sera accompagné, sur chaque lieu d'enquête, d'un registre d'enquête publique, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur.

Le dossier, accompagné d'un registre d'enquête publique, sera mis à la disposition du public, durant la période précitée, aux adresses, jours et heures suivants :

- **Mairie de Salon-de-Provence : Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement**, immeuble le Septier, 2ème étage, rue Lafayette, 13300 SALON-DE-PROVENCE ouvert au public les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h45 et sur rendez-vous ;
- **Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat du Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence**, 190 rue du Commandant Sibour, 13300 Salon-de-Provence, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur l'un des registres ouverts à cet effet sur les lieux précités.

Il pourra également adresser, par correspondance, ses observations, propositions et contre-propositions au Commissaire Enquêteur à l'une des adresses des lieux précités.

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique mis à la disposition du public sur les deux lieux de permanence.

Un registre sera également mis à disposition sous format numérique sur le site Internet.

<https://www.registre-numerique.fr/ep-modif6-plu-salon-de-provence>

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur ce registre numérique ou par mail à ep-modif6-plu-salon-de-provence@mail.registre-numerique.fr

Le dossier soumis à enquête publique sera également disponible durant l'enquête sur le site Internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'adresse <https://plui.ampmetropole.fr>

Permanences du Commissaire Enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, afin de recueillir ses observations, aux lieux, dates et horaires suivants :

- **en Mairie de Salon-de-Provence, Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement**, immeuble le Septier, 2ème étage, rue Lafayette, 13300 SALON-DE-PROVENCE:
- Lundi 16 janvier 2023, de 09h00 à 12h00 ;
- Vendredi 3 février 2023, de 13h45 à 16h45 ;
- Vendredi 10 février 2023, de 09h00 à 12h00 ;
- Vendredi 17 février 2023, de 13h45 à 16h45.

- **A la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat du Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence**, 190 rue du Commandant Sibour, 13300 Salon de Provence :

- Lundi 30 janvier 2023, de 09h00 à 12h00.

La clôture de l'enquête publique aura lieu à l'issue de la permanence du vendredi 17 février 2023.

Le présent avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique fera l'objet des publications suivantes :

- Publication, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et dans les huit premiers jours de l'enquête publique, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département ;
- Publication, par voie d'affichage, au Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence et en Mairie de Salon-de-Provence, au moins quinze jours avant le début de la période d'enquête publique unique et pendant toute la durée de cette dernière ;
- Publication sur le site Internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'adresse <https://plui.ampmetropole.fr> au moins quinze jours avant le début de la période d'enquête publique et pendant toute la durée de cette dernière.

La Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat du Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Division Planification Urbaine est l'interlocuteur sur ce projet et pourra apporter toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique par mail à severine.bellon@ampmetropole.fr ou par téléphone au 04.90.59.69.63.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera déposée au Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence et en Mairie de Salon-de-Provence, sur le registre numérique ainsi que sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence <https://plui.ampmetropole.fr> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ce projet de modification n°6 du PLU de la commune de Salon-de-Provence, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au

dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil de la Métropole en tant qu'autorité compétente, après avis simple de la commune de Salon-de-Provence.

Pascal MONTECOT
1er vice-président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence

202204840



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SA ERILIA, SOCIÉTÉ À MISSION
Mme Hortense GRANSAGNE - Secrétaire Générale
72 bis rue Perrin Solliers
BP 13291
13291 MARSEILLE - 06
Tél : 04 91 18 45 45
SIRET 05881167000015

Référence acheteur : 464
L'avis implique un marché public.

Objet : Marché d'ingénierie pour l'aménagement intérieur du futur siège social d'Erilia
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
60% Valeur technique
40% Prix des prestations
Remise des offres : 16/01/23 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 22/12/2022
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.erilia.fr>

202204851

Vie des sociétés

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 31/12/2016 La SASU CHRONO PIZZA 33 Boulevard Roland Dorgelès 13014 MARSEILLE RCS MARSEILLE 822 462 313 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture définitive de la liquidation

202204866

AVIS DE TRANSFORMATION

ACCATONE
Association Loi 1901
Siège social : 55, avenue Foch 13004 MARSEILLE
SIRET 519 700 439 00044
Déclarée à la préfecture des Bouches du Rhône
sous le n°W133013681.

L'article 36 de la loi n° 2001-52 du 17 juillet 2001 modifiant la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 a prévu la possibilité pour les associations de se transformer en société coopérative sans création d'une personne morale nouvelle.

1° L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19/12/2022 a décidé de transformer l'association en Société Coopérative d'Intérêt Collectif par actions simplifiée à capital variable, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 28/12/2022. Sa durée est de 99 ans. Le capital social de 21000 € est divisé en 210 parts de 100€ chacune de valeur nominale. Le capital variable ne peut être inférieur ni à la moitié du capital initial ni, par le jeu de la variabilité, au quart du capital le plus élevé atteint. Les parts ne sont pas numérotées. Le siège social n'est pas modifié. La date de clôture de l'exercice social n'est pas modifiée. L'objet social n'est pas modifié. Le commissaire aux comptes, Monsieur MALLÉN Olivier, est maintenu dans ses fonctions.

2° Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions du Conseil d'Administration à la date du 28/12/2022.

3° Un président a été nommé par l'AGE, en la personne de Monsieur TRONÇON Samuel, né le 5 février 1973 à Aubagne, demeurant 136 ALLEE DESPITCHOUNS, 13400 AUBAGNE.

4° La dénomination sociale est modifiée et devient à compter du 28/12/2022 : ANANKE.

Modification du RCS MARSEILLE.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 30/11/2022 l'EUURL DIRECT AUTO 1455 Zac Mas Vincent RD 113 13580 LA FARE LES OLIVIERS RCS SALON 902 029 206 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture définitive de la liquidation

202204864

Vie des sociétés

CESSATION DE GARANTIE

SMABTP, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, dont le siège social est sis 8, rue Louis Armand - CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15, RCS de Paris n° 775 684 764, fait savoir que la garantie dont bénéficiait la SAS KBM IMMOBILIER, sise 5B Rue des Petits Roubauds, 13380 Plan-de-Cuques, RCS de Marseille n° 911 652 766, accordée pour l'activité de gestion immobilière visée par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et ses textes subséquents, cessera trois (3) jours francs après la publication du présent avis. Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SMABTP dans les trois (3) mois de cette insertion sous la référence DAPI/H91353Z.

202204835

DISSOLUTION

L'AGE du 31/12/2016 La SASU CHRONO PIZZA 33 Boulevard Roland Dorgelès 13014 MARSEILLE RCS MARSEILLE 822 462 313 a décidé la dissolution de la société, a nommé Mr KHENNOUF Abdelhatif domicilié 59 Chemin de la Martine Les Castors de la Martine villa 13015 MARSEILLE en qualité de liquidateur et a fixé le siège de liquidation au Résidence le Castellans Appt 2 Bât A 20 Avenue de la Tour Blanche 13015 MARSEILLE

202204865

DISSOLUTION

L'AGE du 30/11/2022 l'EUURL DIRECT AUTO 1455 Zac Mas Vincent RD 113 13580 LA FARE LES OLIVIERS RCS SALON 902 029 206 a décidé la dissolution de la société, a nommé Mr ABIS Marius domicilié 10 Impasse des Pins Verdurons 13015 MARSEILLE en qualité de liquidateur et a fixé le siège de liquidation au siège

202204863

MODIFICATIONS

CONCEPT CAR
SASU au capital de 10 000 euros
Siège social : 62 RUE ABELARD RESIDENCE
LE RUBIX BAT F1
59000 LILLE METROPOLE
N° 853 242 790 RCS LILLE METROPOLE

Suite à l'AGE en date du 01/12/2022 il a été pris acte des modifications suivantes aux Statuts de la Société :

- Transfert du siège au : QUARTIER BRICARD POLE AUTOMOBILES 42248 ROUTE DE MARTIGUES - 13700 MARIIGNANE
- Démission du président M. DERKAOU Ahmed et nomination d'une nouvelle présidente Mme VALENZISI Channel, Séphora, demeurant au 52 Chemin des Jonquilles 13013 Marseille et ce à compter du 01/12/2022.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de AIX EN PROVENCE

202204861

MODIFICATIONS

ETB GB
SAS au capital de 2 000 euros
Siège social : 04 BIS IMPASSE DU PROPHETE 13003
MARSEILLE
N° RCS 893 200 642 MARSEILLE

Aux termes d'une délibération en date du 01/06/2022, l'AGE a décidé : De prendre acte de la démission de M. GACEM Salim de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour sans pouvoir à son remplacement,

- la transformation de la société en société par action simplifiée unipersonnelle, et ce à compter du 01/06/2022. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de MARSEILLE

202204860

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

ALYA AUTOS
SASU au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 RUE PEYSSONNEL 13003 MARSEILLE
N° 902 744 960 RCS MARSEILLE

Le 01/12/2022, L'AGE a nommé Président M. ABDELLI Mohamed demeurant 11 RUE PEYSSONNEL 13003 MARSEILLE en remplacement de M. ABDELLI Radhwane, démissionnaire, à compter du 01/12/2022

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de MARSEILLE.

202204859

Un service client
à l'écoute et disponible
04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr